



Construire un mur de 180 cm sur mur mitoyen

Par **cathy**, le **15/04/2011** à **18:02**

Bonjour, rn rnJe souhaiterai connaitre mes droits affin de construire un mur de 140 cm sur un muret déjà existant de ma propriété rn quand nous avons acheter mon voisin m'a dit que ce coté était mitoyen ? rn rnson terrain lui serre de décharge à gravas et entreposer des vieilles briques, de maison qu'il démolit car ce monsieur est maçon, il n'habite pas sur ce terrain rn rnMerçi rn cordialement

Par **mimi493**, le **15/04/2011** à **18:51**

Si le mur est mitoyen vous ne pouvez pas construire dessus. rnVous pouvez, sur votre terrain, construire un autre mur en respectant la hauteur max défini dans votre commune